

COMMENT GARANTIR QUALITÉ DE L'EMPLOI DANS UN CONTEXTE DE FUSION ?

L'ASSOCIATION /

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES

L'association compte actuellement 12 salariés et un volontaire en service civique.

QUELS ENJEUX ?

/ Le Mouvement associatif Midi-Pyrénées et le Centre de ressources et de Liaison pour les Associations et les porteurs de Projets (CLAP) travaillaient régulièrement ensemble. Leurs missions respectives étaient **COMPLÉMENTAIRES** : celle du Mouvement associatif plutôt d'**ORDRE POLITIQUE**, quand celle du CLAP était axée sur l'accompagnement des associations sur **DES ASPECTS PLUS TECHNIQUES**.

/ De plus, ces deux associations devaient aussi composer avec **DES MODÈLES ÉCONOMIQUES** qui s'épuisaient.

/ Au plan externe, la réforme territoriale et la réorganisation des services de l'État impliquaient d'apporter **DES RÉPONSES CONCRÈTES** à ces évolutions. Il était donc nécessaire de prévoir une fusion entre les Mouvements associatifs Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.



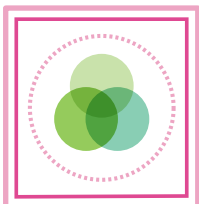
QUELLE RÉPONSE ?

La fusion avec le Mouvement associatif Languedoc Roussillon a été guidée par le contexte de la réforme territoriale, quand celle du CLAP s'est concrétisée avec le départ de son directeur. Elle a été **ACTÉE PAR LES INSTANCES** des 3 organisations durant l'année 2015.

Cette fusion a été réalisée de manière pragmatique, en engageant un travail avec les bénévoles et les salariés pour formaliser le **PROJET COLLECTIF DE LA NOUVELLE STRUCTURE**.

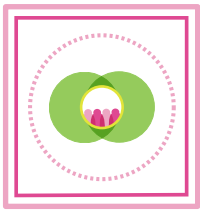
Au plan des ressources humaines, seuls le CLAP et Mouvement associatif Midi-Pyrénées avaient des salariés. Le directeur du Mouvement associatif a assuré la gestion des deux structures, il a notamment travaillé à la création d'une **CULTURE COMMUNE** entre les deux équipes salariées. Une **HARMONISATION** était aussi nécessaire **AU PLAN RH**, car les deux structures avaient une convention collective et un accord collectif différents. Un accord collectif a été finalisé avec les représentants du personnel, puis validé par une organisation syndicale représentative des salariés. Les différentes étapes de sa formalisation ont été discutées et/ou communiquées avec les salariés.

QUELLES ACTIONS ?



1

PRINTEMPS 2015 :
fusion actée par les instances
des 3 associations



2

JUILLET 2015 :

Mise en place d'une direction commune et travail à la formalisation d'une culture commune



3

AOÛT 2015 :

Organisation d'un séminaire commun aux bénévoles et salarié-e-s des 3 structures pour établir le projet commun



4

AUTOMNE 2015 :

Discussion et finalisation de l'accord collectif entre les trois associations



5

DÉCEMBRE 2015 :

Assemblée générale constitutive du Mouvement associatif Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées actant la fusion des 3 entités



LES MOTS D'ÉMILIE LOSSE,
chargée de mission DLA ,

«L'annonce de la fusion entre les deux structures et les délais que les deux associations se sont donnés pour la mettre en œuvre ont pu paraître ambitieux au premier abord. Avec un peu de recul, il est important que les salariés restent associés tout au long du processus de fusion. L'organisation de séminaires de travail, a non seulement permis de travailler vers un projet commun et cohérent pour chacun, mais également de créer un nouveau dynamisme. Un travail important sur l'organisation interne, le nouvel organigramme, a permis également à chacun de trouver ses marques et sa place dans la nouvelle organisation. Aujourd'hui, il reste quelques détails à finaliser, mais tout le travail fait en amont permet de démarrer de nouveaux projets dans une ambiance apaisée, et au sein d'une équipe soudée.»

QUEL BILAN ?

- / **Le processus mis en œuvre a permis d'éviter toute « casse sociale », l'important a été d'instaurer UN RAPPORT DE CONFIANCE avec les salariés :**
“ on dit ce qu'on va faire et on fait ce qu'on a dit ”.
- / **Une nouvelle gouvernance a été mise en place et devrait RENFORCER À TERME le poids du réseau créé sur la nouvelle grande région.**

POINTS DE VIGILANCE :

- / **Le processus de fusion est une mutation importante dans la vie d'une organisation, il est donc nécessaire d'être le plus transparent possible, et de faire participer un maximum de parties prenantes à sa mise en œuvre.**

OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN :

- / **Traité de fusion**



LE MOUVEMENT ASSOCIATIF LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES

Il a été créé en 2015, il compte parmi ses membres 15 coordinations regroupant 80.000 associations de différents secteurs (tourisme, sanitaire et social, éducation populaire ...).

Son action s'oriente sur 3 axes de travail :
construire et porter une parole politique ;
dynamiser et soutenir l'organisation intersectorielle de la vie associative ; identifier, créer, diffuser et animer la ressource associative.

CONTACT

MICHEL MONTAGNE, délégué général
michel.montagne@lemouvementassociatif.org
<http://lemouvementassociatif-lrmp.org>